



Rapport annuel

2023-2024

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Approbation du rapport

Approbation du rapport par la TGIRT en septembre 2024

Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche : Amélie Denoncourt, visite terrain de la TGIRT, septembre 2023

En haut à droite : Bureau d'écologie appliquée (BEA), PAC sur les peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches, 2023

En bas à gauche : OBV du Chêne, PAC sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, 2023

Table des matières

Introduction	1
1. Informations sur les rencontres de la TGIRT	2
2. Portrait des participants à la TGIRT	3
2.1 Composition de la TGIRT	3
2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres	7
2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table	8
3. Orientations de la TGIRT.....	9
3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT	9
3.2 Objectifs annuels 2023-2024 de la TGIRT	9
3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT.....	11
3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants.....	11
3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration.....	11
3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixés ou en cours d'élaboration	12
3.7 Décisions	12
4. Contenu des rencontres de la TGIRT	13
4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI.....	13
4.2 Processus en lien avec les PAFI	14
4.3 Acquisition de connaissances	14
4.4 Activités de transfert de connaissances.....	14
4.5 Maintien de la certification forestière	15
4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT	15
4.7 Autres éléments « administratifs »	15
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT ..	16
4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacrée à celles-ci.....	16
5. Acquisition de connaissances.....	17
5.1 Comités de travail	17
5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC).....	18
5.3 Visites terrains et autres activités de communication	22
6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT	23
6.1 D'après les membres de la TGIRT	23
6.2 D'après l'organisme responsable	27
Conclusion	28
Acronymes	29
Glossaire.....	30
Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT	31
Annexe B – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches	32

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2023-2024	2
Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2023-2024	3
Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2023-2024	7
Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2023-2024	8
Tableau 5 – Objectifs annuels 2023-2024 et leur état d'avancement	9
Tableau 6 – Enjeu identifié par la TGIRT en 2023-2024	11
Tableau 7 – Décisions prises en 2023-2024	12
Tableau 8 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2023-2024	18
Tableau 9 – Participants à la visite terrain	22
Tableau 10 – Objectifs de la visite terrain et évaluation de l'atteinte des objectifs	22
Tableau 11 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2023-2024	23
Tableau 12 – Taux de satisfaction des délégués en 2023-2024	24

Liste des figures

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique	16
Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2023-2024	31
Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2023-2024	31

Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour l'unité d'aménagement (UA) 121-71. La TGIRT a pour mandat de proposer au MRNF un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2023-2024, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, a été assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MRNF. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MRNF et la MRC délégataire désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny (ci-après désignée comme « organisme responsable »).

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI). Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année, ce qui n'a pas été le cas en 2023-2024.

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MRNF ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MRNF. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2023-2024. Il n'y a pas eu d'Assemblée des partenaires en 2023-2024. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates des rencontres ainsi que les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2023-2024

Date de la rencontre	Lieu de la rencontre
8 juin 2023	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
7 septembre 2023	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
7 décembre 2023	Bureaux de la MRC de Montmagny, Montmagny
15 février 2024	En visioconférence

2. Portrait des participants à la TGIRT

2.1 Composition de la TGIRT

Les *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches* prévoient dix-huit (18) sièges pour les délégués, regroupés sous treize (13) groupes d'intérêt. Ceux-ci participent directement aux décisions prises par la TGIRT. Il est également prévu que la TGIRT accueille de façon régulière huit (8) personnes-ressources qui apportent une expertise additionnelle, sans participer directement aux décisions prises par la TGIRT. Le tableau 2 ci-après présente la composition de la TGIRT en 2023-2024.

Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2023-2024

Délégués (avec droit de décision)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Exploitation et Industrie forestière	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA)	1 siège, volume résineux	M. Dave Chouinard	Matériaux Blanchet
		1 siège, volume feuillu	M. Jonathan Grandmont	Domtar
	Titulaires d'un permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU)	1 siège	M. Martin Béland	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)
Certification forestière	Détenteur de certificat forestier	1 siège	Siège vacant (jusqu'au 8 juin 2023) M. Hugo Matte (à partir du 7 septembre 2023)	Gestion Forap

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Territoire	Municipalités régionales de comté (MRC) avec forêt publique	3 sièges	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune	Zones d'exploitation contrôlées (ZEC)	1 siège	M. Gilles Paquet	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
	Pourvoiries	1 siège	Siège vacant	
	Trappeurs	1 siège	M. Jean-Marc Couture (jusqu'au 8 juin 2023) Siège vacant (à partir du 7 septembre 2023)	Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA)
	Chasseurs et pêcheurs	1 siège	M. Jean-Claude Marcoux	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc	Parcs régionaux	1 siège	M. Mathieu Turcotte	MRC des Etchemins
Environnement	Conseil régional de l'environnement	1 siège	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau	Organismes de bassin versant	1 siège	Mme Véronique Brochu	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Acériculture	Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	1 siège, Beauce	M. Steve Cadorette	
		1 siège, Lotbinière	M. Yvon Marcoux	
		1 siège, Appalaches	Mme Marie Brousseau	
Agricole	Exploitants agricoles	1 siège	Siège vacant	
Personnes-ressources (sans droit de décision)				
Catégories	Expertise	Siège à la TGIRT	Personne-ressource	Organisation
MRC délégataire désignée	Coordonnatrice de la TGIRT	1 siège	Mme Amélie Denoncourt*	MRC de Montmagny
Ministère	Représentant(e) TGIRT (DGFo)	1 siège	M. Thomas Faguy-Bernier* (jusqu'au 7 septembre 2023) Mme Lucie Tessier* (à partir du 15 février 2024)	MRNF
	Chef d'unité de gestion (UG)	1 siège	M. Sylvain Lamontagne	MRNF
	Ingénieur forestier (UG)	1 siège	M. Jason Lamontagne *	MRNF

Personnes-ressources (sans droit de décision) (suite)				
Catégories	Expertise	Siège à la TGIRT	Personne-ressource	Organisation
Autres	Personne-ressource en acériculture	1 siège	M. Daniel Gagnon	Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
	Personne-ressource de la Nation W8banaki	1 siège	M. Nicolas Pinceloup	Bureau du Ndakina – W8banaki
	Personne-ressource faunique	1 siège	Siège vacant	
	Personne-ressource en environnement	1 siège	Mme Audrey-Jade Bérubé (jusqu'au 8 juin 2023) M. Mathieu Béland (à partir du 7 septembre 2023)	Nature Québec

Notes au sujet du tableau 2 :

- Les groupes d'intérêt dont la case est colorée font partie de la liste des personnes ou organismes qui doivent être invités selon l'article 55, paragraphe 2, de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF). Les autres groupes d'intérêt sont des personnes ou organismes dont la présence a été jugée pertinente par l'organisme responsable de la TGIRT, la TGIRT ou le Ministère, pour la région de Chaudière-Appalaches.
- Le tableau 2 identifie également les changements de délégués ou de personnes-ressources durant l'année. Les dates indiquées pour les changements sont celles où la personne a siégé à une rencontre pour la dernière ou la première fois, ce qui explique la période séparant le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre.
- Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont les membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le fonctionnement de la TGIRT.

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres

Le tableau 3 ci-dessous présente le nombre de participants aux rencontres, sans égard à leur appartenance à un groupe d'intérêt. À titre de comparaison, les données des deux années précédentes sont indiquées dans les lignes du bas.

Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2023-2024

Date de la rencontre		Nombre de participants	Nombre de participants prévus	Taux de participation
8 juin 2023	Délégués	13	16	81 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
7 septembre 2023	Délégués	13	15	87 %
	Personnes-ressources	7	7	100 %
7 décembre 2023	Délégués	14	15	93 %
	Personnes-ressources	5	6	83 %
15 février 2024	Délégués	13	15	87 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
2023-2024	Délégués	53	61	87 %
	Personnes-ressources	24	27	89 %
2022-2023	Délégués	50	63	79 %
	Personnes-ressources	24	25	96 %
2021-2022	Délégués	49	64	77 %
	Personnes-ressources	22	22	100 %

Le taux de participation des délégués pour les 4 rencontres de l'année est donc de 87 %. Il s'agit d'une augmentation notable par rapport aux deux années précédentes.

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table

Le tableau 4 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2023-2024. À titre de comparaison, les taux de participation des deux années précédentes sont indiqués dans les deux colonnes de droite.

Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2023-2024

Groupe d'intérêt	Taux de participation pour les 4 rencontres En 2023-2024	Taux de participation pour les 4 rencontres En 2022-2023	Taux de participation pour les 4 rencontres En 2021-2022
Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA)	100 %	88%	88%
Titulaires d'un PRAU	50 %	75%	25%
Détenteur de certificat forestier	75 %	67%	100%
Municipalités régionales de comté (MRC) avec forêt publique	83 %	83%	92%
Zones d'exploitation contrôlées (ZEC)	50 %	75%	50%
Pourvoiries ¹			
Trappeurs ²	100 %	50%	0%
Chasseurs et pêcheurs	100 %	75%	75%
Parcs régionaux	75 %	75%	100%
Conseil régional de l'environnement	100 %	100%	100%
Organismes de bassin versant	100 %	100%	25%
Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	100 %	75%	100%
Exploitants agricoles ³			

¹ Sièges vacants en 2023-2024

² Sièges vacants en 2023-2024, sauf pour une rencontre

³ Sièges vacants en 2023-2024

3. Orientations de la TGIRT

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs généraux sont visés de façon récurrente dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT :

- 1) Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ;
- 2) Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ;
- 3) Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ;
- 4) Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ;
- 5) Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ;
- 6) Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT.

Les **Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI)** incluent les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).
(voir le glossaire pour les définitions)

3.2 Objectifs annuels 2023-2024 de la TGIRT

Pour la première fois en 2023-2024, la TGIRT s'est fixée des objectifs plus spécifiques à atteindre. Le tableau 5 ci-dessous présente ces objectifs annuels 2023-2024, ainsi que leur état d'avancement.

Tableau 5 – Objectifs annuels 2023-2024 et leur état d'avancement

Objectifs annuels	État d'avancement
Élaborer une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches	Atteint L'Annexe B présente le résultat de l'exercice.
Améliorer le niveau de confiance des membres de la TGIRT vis-à-vis la capacité du processus à influencer les PAFI	Non atteint Le niveau de confiance en 2022-2023 était de 69 %, et il était toujours de 69 % en 2023-2024.
Mettre à jour l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud	En cours (des rencontres, des discussions et des réflexions ont eu lieu ; voir la section 5.1 sur les comités de travail) L'entente d'harmonisation sera mise à jour une fois la révision du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc régional du Massif du Sud complétée, pour que l'entente s'arrime au PAG.

Objectifs annuels (suite)	État d'avancement
Élaborer l'entente d'harmonisation du Parc régional des Appalaches	En cours (des rencontres, des discussions et des réflexions ont eu lieu ; voir la section 5.1 sur les comités de travail)
Élaborer l'entente d'harmonisation de la Zec Jaro	L'élaboration des ententes d'harmonisation reprendra en même temps que la mise à jour de l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud, pour assurer une cohérence entre les ententes et ainsi faciliter leur application dans le cadre de la planification forestière.
Élaborer une cartographie du potentiel acéricole à prioriser (PAP) et le déposer au MRNF	Non atteint (car en attente d'informations qui ne sont pas du ressort de la TGIRT) Les critères d'identification des peuplements à potentiel acéricole reconnus par le MRNF, nécessaires pour la poursuite des travaux du comité de travail, n'ont pas été officialisés en 2023-2024.
Travailler sur l'enjeu de gestion du réseau routier	En cours L'enjeu « Gestion du réseau routier » a été précisé (voir la section 3.3 sur les enjeux identifiés par la TGIRT), un mandat et une composition ont été définis par la TGIRT pour le comité de travail, et une proposition de plan de travail de ce comité a été élaborée.
Commencer à intégrer les changements climatiques dans les enjeux traités par la TGIRT	Atteint Concrètement, l'objectif visait de commencer le transfert de connaissances en lien avec les changements climatiques. Une présentation de portraits climatiques et de vulnérabilité des essences pour la région a été faite (mais à la première rencontre 2024-2025)

Constats concernant l'atteinte des objectifs annuels de la TGIRT

Le niveau d'atteinte des objectifs annuels est limité. Force est d'admettre que les objectifs étaient vagues, difficilement mesurables pour quelques-uns, et plutôt ambitieux considérant l'évolution lente de plusieurs dossiers. De plus, la TGIRT dépendait d'informations qui n'étaient pas de son ressort pour l'atteinte de certains objectifs. Des leçons ont été tirées de ce premier exercice de formulation d'objectifs annuels, en vue de l'élaboration du *Plan d'action 2024-2025*.

Il est toutefois important de mentionner que des opportunités se sont présentées en 2023-2024 et que la TGIRT a ainsi travaillé sur d'autres sujets qui n'étaient pas prévus dans les objectifs initiaux, *i.e.* les nerpruns et les outils de visualisation 3D.

3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT

Le tableau 6 ci-dessous présente le nouvel enjeu qui a été identifié par la TGIRT en 2023-2024.

Tableau 6 – Enjeu identifié par la TGIRT en 2023-2024

Enjeu	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	<p>L'enjeu a fait l'objet d'une prise de décision officielle de la TGIRT.</p> <p>Les membres de la TGIRT ont statué qu'un comité de travail devait être formé pour traiter de cet enjeu. Un mandat et une composition ont alors été déterminés pour ce comité de travail.</p> <p>La coordonnatrice de la TGIRT a élaboré une proposition de plan de travail pour le comité, qui ne s'est toutefois pas rencontré en 2023-2024.</p> <p>Le contexte dans lequel les membres souhaitent travailler cet enjeu reste à définir, et le portrait de la situation est à faire.</p>

3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants

Sans qu'un enjeu soit officiellement reconnu par la TGIRT, l'acceptation en 2023-2024 de la proposition de *Projet d'acquisition de connaissance sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches* sous-entend une préoccupation pour l'inefficacité des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) en Chaudière-Appalaches.

À plusieurs reprises en 2023-2024, des membres de la TGIRT se sont également dit préoccupés par le fait que les projets d'aires protégées ne puissent pas être discutés lors des rencontres de la TGIRT.

Une autre préoccupation soulevée concerne les informations qui se ne rendent pas jusqu'à la TGIRT ou qui se font attendre du MRNF ou du MELCCFP : décision concernant le développement acéricole dans les aires de confinement du cerf de Virginie, critères d'identification des peuplements à potentiel acéricole, tenue des Tables de réflexion pour l'avenir des forêts, etc.

3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. »

En 2023-2024, aucun nouvel objectif local d'aménagement n'a été fixé ou n'était en cours d'élaboration.

3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « une mesure d'harmonisation des usages (MHU) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale (...) Les mesures d'harmonisation des usages déterminées par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. »

Il n'y a pas de nouvelles MHU fixées en 2023-2024 pour l'UA 121-71.

3.7 Décisions

Outre les décisions d'ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, adoption d'un calendrier de rencontres, adoption du rapport annuel, etc.), la TGIRT a pris quatre décisions en 2023-2024. Ces décisions sont compilées dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 – Décisions prises en 2023-2024

Numéro des décisions	Décisions
DEC_2023-12-07_04	Les membres de la TGIRT reconnaissent l'enjeu « Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ».
DEC_2023-12-07_05	<p>Les membres de la TGIRT conviennent que le comité de travail sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- convenir de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;- Faire la caractérisation de ces chemins multiusages prioritaires ;- Présenter l'état de situation à la TGIRT. <p>Ils conviennent également que le comité soit composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une personne ressource du MRNF (à définir)- Daniel Racine- Hugo Matte- Gilles Paquet- Daniel Gagnon- Véronique Brochu (qui désignera probablement Anthony Boutin)- Jean-Claude Marcoux- Martin Béland

Numéro des décisions	Décisions (suite)
DEC_2024-02-15_03	Les membres de la TGIRT adoptent l'énoncé de vision commune et le texte explicatif pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches. ⁴
DEC_2024-02-15_04	Les membres de la TGIRT appuient la proposition de projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches.

Note au sujet du tableau 7 :

- Les décisions sont numérotées ainsi : DEC + la date de la rencontre + un numéro séquentiel.

4. Contenu des rencontres de la TGIRT

Cette section présente les sujets abordés lors des rencontres afin de répondre aux objectifs généraux de la TGIRT.

4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets abordés lors des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ». La TGIRT a consacré 444 min (7,4 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 38,1 % du temps de rencontre.

- Atelier sur les influences de la TGIRT sur le contenu des PAFI
- Atelier de priorisation des enjeux pour la TGIRT
- Définition d'objectifs annuels pour la TGIRT
- Présentation sur l'utilisation du type écologique pour l'identification du potentiel acéricole
- État de situation concernant le dossier acéricole (à chaque rencontre) :
 - o Résultats de la consultation sur les superficies d'intérêt pour les acériculteurs (SIA)
 - o Demandes d'agrandissement et ajustements administratifs
 - o Consultation des membres de la TGIRT sur 3 secteurs identifiés en potentiels démarrages
 - o Consultation publique sur les SIA
 - o Bilan des demandes de contingents
 - o Guide sur l'aménagement des érablières
 - o Autres suivis et éléments d'information divers
- Discussion sur les initiatives en cours et à mettre en place au sujet du Nerprun bourdaine
- Atelier pour la précision de l'enjeu « Gestion du réseau routier »
- Présentation sur l'état de situation de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en Chaudière-Appalaches

⁴ L'énoncé de vision et le texte explicatif l'accompagnant sont présentés à l'Annexe B.

4.2 Processus en lien avec les PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 21 min (0,4 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 1,8 % du temps de rencontre.

- Présentation de la Programmation annuelle des interventions forestières (PRAN) pour l'UA 121-71
- Point d'information sur le Rapport de suivi de la consultation publique sur le PAFIT 2023-2028
- Rappel concernant la consultation de la TGIRT au sujet d'un chemin d'hiver à ajouter à la Programmation annuelle des interventions forestières autorisée (PRANA) 2023-2024, secteur St-Omer
- Rappel concernant la consultation de la TGIRT au sujet d'un chemin à ajouter à la PRAN 2024-2025, secteur Tourville

4.3 Acquisition de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ». La TGIRT a consacré 225 min (3,8 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 19,3 % du temps de rencontre.

- Présentation des résultats du projet sur le suivi des effets réels dans les coupes partielles de la Seigneurie de Lotbinière
- Présentation des résultats des suivis d'efficacité des travaux sylvicoles de 2017 en Chaudière-Appalaches
- Présentation des résultats du Projet d'acquisition de connaissances (PAC) sur le Nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière
- Présentation des résultats de la mise à jour des Forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et des modalités de suivi
- Définition du mandat et de la composition du comité de travail sur la « Gestion du réseau routier »
- Présentation d'une proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO en Chaudière-Appalaches
- Appui à la proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO en Chaudière-Appalaches
- Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC non abordés pendant la rencontre

4.4 Activités de transfert de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ». La TGIRT a consacré 154 min (2,6 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 13,2 % du temps de rencontre.

- Présentation-formation sur le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)
- Présentation-formation sur les travaux sylvicoles
- Présentation sur le Nerprun bourdaine
- Présentation-formation sur le calcul de possibilité forestière (CPF)

4.5 Maintien de la certification forestière

Ci-dessous est présenté le sujet à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui a servi à répondre à l'objectif « Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ». La TGIRT a consacré 55 min (0,9 h) en 2023-2024 à cet objectif. Le pourcentage que cela représente a toutefois été comptabilisé pour l'objectif « Acquisition de connaissances », comme la présentation découlait d'un PAC.

- Présentation des résultats de la mise à jour des FHVC et des modalités de suivi

4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 145 min (2,4 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 12,4 % du temps de rencontre.

- Mots de bienvenue, tours de table et activités brise-glace
- Présentation de W8banaki
- Finalisation de la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches
- Adoption de la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches
- Sondage de satisfaction

4.7 Autres éléments « administratifs »

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à assurer le fonctionnement technique de la TGIRT. La TGIRT a consacré 178 min (3,0 h) en 2023-2024 à cet objectif, soit 15,3 % du temps de rencontre.

- Lecture et adoption des ordres du jour
- Lecture et approbation des comptes-rendus des dernières rencontres
- Suivis des actions découlant des dernières rencontres
- Adoption des *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT*
- Présentation du *Rapport annuel 2022-2023 de la TGIRT*
- Approbation du *Rapport annuel 2022-2023 de la TGIRT*
- Adoption du calendrier annuel
- Modification au calendrier des rencontres de la TGIRT
- Organisation de la visite terrain 2023-2024
- Retour sur la visite terrain 2023-2024
- Discussion sur le fonctionnement des comités de travail de la TGIRT
- Demande de l'AF2R pour être observateur à la TGIRT
- Points d'information :
 - o Projet de l'Université Laval dans la Seigneurie de Lotbinière
 - o Projets d'aires protégées et annonces ministérielles
 - o Assemblée des partenaires
 - o Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt
 - o Formations LiDAR par le CERFO

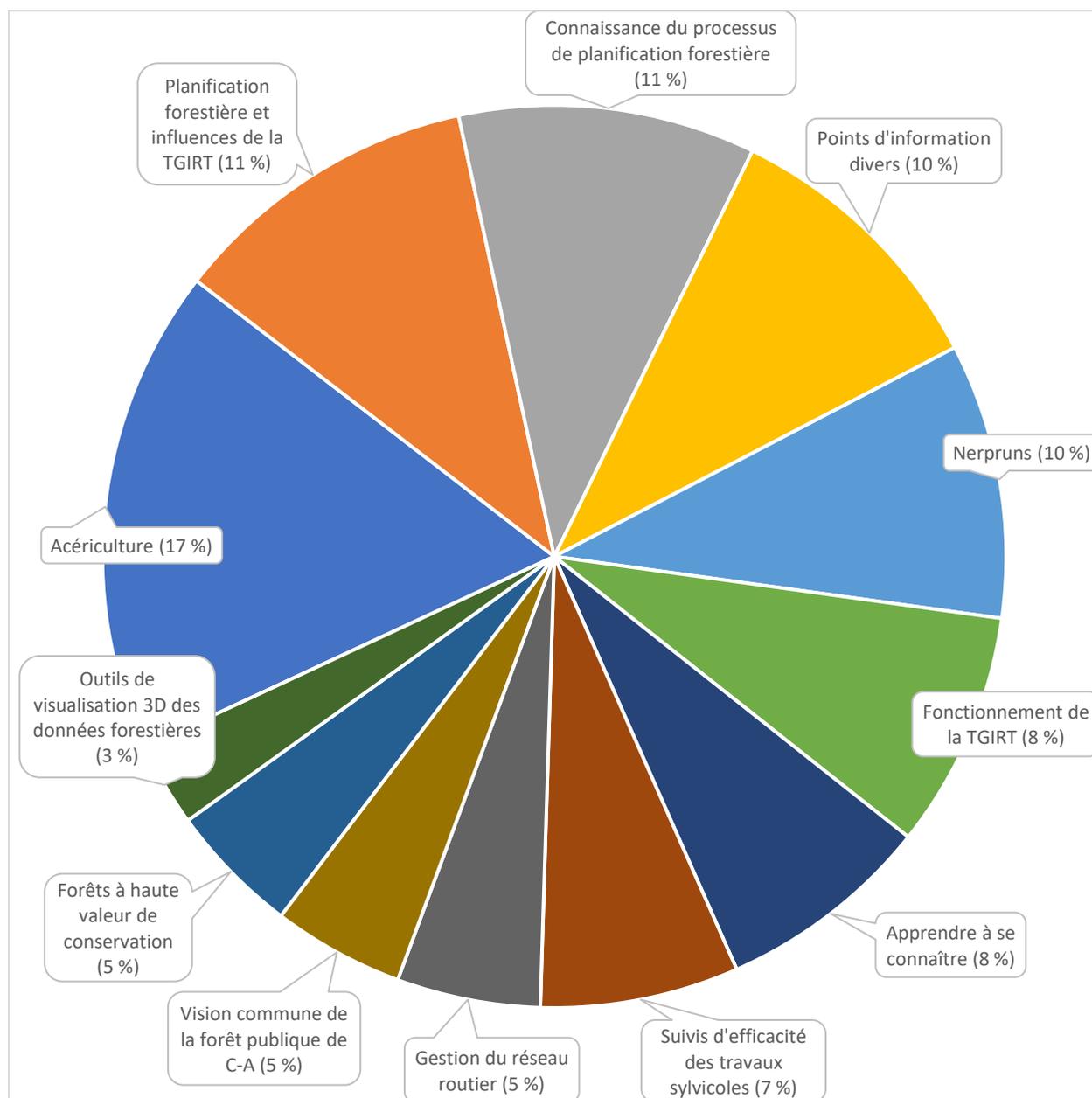
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT

Aucun élément de divergence n'a nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT en 2023-2024.

4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci

La figure 1 ci-dessous présente la proportion du temps de rencontre qui a été consacré à chaque thématique.

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique



5. Acquisition de connaissances

5.1 Comités de travail

Le but premier des comités de travail de la TGIRT est de rassembler les principaux intéressés, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT.

Depuis quelques années, il existait cinq comités de travail de la TGIRT, plus ou moins actifs selon les années. Les comités étaient nommés selon de grandes thématiques : Enjeux écologiques, Accès au territoire, Stratégie de production de bois, Cohabitation des usages et Enjeux acéricoles. Leur mandat et leur composition variaient selon les besoins, ce qui complexifiait la coordination des comités de travail.

Le fonctionnement des comités de travail de la TGIRT a été revu en cours d'année en 2023-2024. Il a été proposé que les enjeux, les mandats et la composition des comités de travail soient réellement définis par la TGIRT, comme prévu à l'article 24 des *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches*, et que les comités de travail soient dissous une fois leur mandat accompli.

En 2023-2024, les deux modes de fonctionnement des comités de travail ont coexisté ; le Comité sur les enjeux de cohabitation des usages et le Comité sur la stratégie de production de bois se sont réunis, alors qu'un nouveau Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches a été créé.

Comité sur les enjeux de cohabitation des usages

- Le Comité sur les enjeux de cohabitation des usages s'est rencontré deux fois en 2023-2024 ;
- Le comité était alors constitué de 6, puis de 8 participants (MRC, parcs régionaux, ZEC, Gestion Forap, organisme responsable et MRNF) ;
- Les principaux sujets abordés lors de ces rencontres étaient :
 - Les technologies de visualisation 3D pertinentes dans le cadre des travaux du comité ;
 - L'analyse de l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud en tant que point de départ pour la mise à jour ou l'élaboration d'ententes d'harmonisation pour les trois milieux structurés (Parc régional du Massif du Sud, Parc régional des Appalaches, Zec Jaro) ;
- L'étape à franchir suite à ces rencontres était :
 - La rédaction d'ébauches d'ententes d'harmonisation.

Comité sur la stratégie de production de bois

- Le Comité sur la stratégie de production de bois s'est rencontré une fois en 2023-2024 ;
- Le comité était constitué de 11 participants (BGA, entrepreneur forestier, Gestion Forap, CRECA, personnes ressources en environnement et en acériculture, organisme responsable et MRNF) ;
- Le principal objectif de la rencontre était de bonifier la liste des enjeux régionaux (de niveau stratégique) que le Bureau du Forestier en chef (BFEC) pourrait intégrer dans son modèle de calcul en vue du prochain calcul de possibilité forestière (CPF).

Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches

- Le Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches a été créé en 2023-2024, mais ne s'est pas réuni.
- Il a été défini que le comité soit composé de 9 participants (MRC, ZEC, Gestion Forap, entrepreneur forestier, OBV, personne-ressource en acériculture, représentant des chasseurs et pêcheurs, organisme responsable et MRNF) ;
- Le mandat de ce comité sera de :
 - convenir de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Faire la caractérisation de ces chemins multiusages prioritaires ;
 - Présenter l'état de situation à la TGIRT.

5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

En 2023-2024, cinq PAC étaient d'actualité. Le tableau 8 identifie ces PAC, leur année d'acceptation et de financement ainsi que leur état d'avancement au 31 mars 2024. Une description plus détaillée est faite ci-après, pour les projets pour lesquels il y avait de nouvelles informations à présenter.

Tableau 8 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2023-2024

Nom du PAC	Année d'acceptation et de financement	État d'avancement au 31 mars 2024
Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51	2020-2021	Sur pause, en attendant les critères ministériels d'identification des peuplements à potentiel acéricole Description dans le rapport annuel 2022-2023
Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71	2021-2022	En cours de réalisation Description dans le rapport annuel 2022-2023
Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches	2022-2023	Complété en 2023-2024 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdain sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière	2022-2023	Complété en 2023-2024 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet d'acquisition de connaissance sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO de Chaudière-Appalaches	2023-2024	Accepté en 2023-2024, la réalisation s'étendra sur trois ans, de 2024-2025 à 2026-2027 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après

Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches (projet 2022-2023)

Enjeux concernés

Le principal enjeu relié à ce PAC est la protection de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches. Certains peuplements potentiellement rares, identifiés par le CRECA et la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF, devaient être inventoriés afin de valider la possibilité de les classer comme écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Objectifs du projet

- Mettre au point un protocole d'inventaire hybride entre la méthodologie utilisée par le CRECA pour inventorier les vieilles forêts depuis 2013 et le protocole utilisé par la DPF pour inventorier les potentiels EFE ;
- Appliquer cette méthode d'inventaire hybride à certains peuplements identifiés par le CRECA et la DPF, en priorisant les peuplements visés par la planification des travaux forestiers ;
- Acheminer les résultats à la DPF qui statuera sur l'intérêt de les classer comme EFE.

Grandes lignes du projet

- Élaboration d'un protocole d'inventaire hybride à partir des protocoles utilisés par le CRECA et la DPF ;
- Inventaire de peuplements potentiellement rares ciblés par le CRECA ou la DPF en tenant compte en priorité de :
 - 1) ceux qui sont déjà ciblés par la planification forestière
 - 2) ceux qui ne sont pas protégés
 - 3) ceux qui semblent présenter le plus d'intérêt ;
- Compilation des données et rédaction d'un rapport.

Mandataire

Le CRECA était le mandataire pour ce projet.

Résultats obtenus

- Un protocole d'inventaire d'écosystème forestier exceptionnel bonifié (ajout de parcelles portant sur les éléments de vieilles forêts) ;
- Une fiche pour chacun des 25 peuplements inventoriés ;
- Un rapport technique colligeant les données recueillies et compilées, incluant les recommandations, positives ou négatives, de conservation de chaque peuplement inventorié ;
- Une présentation des résultats à la TGIRT.

Budget réservé au PADF 2022-2023 : 22 000 \$

Suites à donner

- Présenter les résultats à la DPF, qui statuera sur l'intérêt de classer les peuplements comme EFE ;
- Continuer les inventaires des peuplements de deuxième priorité ;
- Discuter du cas particulier des marécages arborescents/arborés riverains.

Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2022-2023)

Enjeux concernés

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'impact potentiel de l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes (PEE) comme le nerprun bourdaine sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt. La détection rapide des PEE permet d'augmenter les chances de contrôler l'envahissement et de réduire les impacts sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt.

Objectifs du projet

- Objectif principal : confirmer/infirmier la présence des nerpruns bourdaine et cathartique sur le territoire de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) ;
- Objectif secondaire : permettre une mise à jour auprès des acteurs concernés sur l'état actuel de la situation dans la forêt et ainsi leur permettre une possibilité d'action contre les PEE.

Grandes lignes du projet

- Sélection d'aires propices au nerprun bourdaine et cathartique pour la création d'un itinéraire pour la campagne terrain ;
- Élaboration d'une liste d'information à prendre en note en cas d'occurrence de nerpruns ;
- Campagne terrain avec géolocalisation par points GPS et prise de notes ;
- Compilation des données, analyse, cartographie et rédaction d'un rapport.

Mandataire

L'OBV du Chêne était le mandataire pour ce projet.

Résultats obtenus

- Une liste et les shapefiles des aires propices aux nerpruns, sélectionnées pour la campagne terrain ;
- Une liste d'information à prendre en note en cas d'occurrence de nerpruns ;
- Les données brutes, compilées et analysées ;
- Une cartographie des sites visités lors de la campagne terrain ;
- Un rapport final, incluant des recommandations pour le MRNF et la caractérisation des colonies de nerprun bourdaine identifiées ;
- Une présentation à la TGIRT.

Budget réservé au PADF 2022-2023 : 13 600 \$

Suites à donner

- Sensibiliser et former les acteurs du milieu forestier pour identifier les nerpruns et favoriser les bonnes pratiques pour limiter l'envahissement ;
- Appuyer les efforts du groupe de travail sur les nerpruns de Chaudière-Appalaches.

Projet d'acquisition de connaissance sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches

Enjeu concerné

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'inefficience des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) en Chaudière-Appalaches en raison des barrières créées par le jargon forestier et l'inefficacité des cartes 2D pour communiquer de l'information au grand public.

Objectifs du projet

Le projet vise à acquérir des connaissances sur les bénéfices associés à l'utilisation d'outils de visualisation 3D de données forestières dans le cadre d'une consultation publique sur le PAFIO.

Grandes lignes du projet

- Développement des outils de visualisation 3D ;
- Utilisation des outils dans le cadre de la consultation sur le PAFIO prévue en 2025 ;
- Comparaison des résultats des consultations PAFIO antérieures avec les résultats de la consultation PAFIO 2025 ;
- Communication des résultats du projet.

Mandataire

La MRC de Montmagny est le mandataire pour ce projet. Le Centre en imagerie numérique et en médias interactifs (CIMMI)⁵ ainsi que le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)⁶ développeront les outils de visualisation 3D nécessaires pour ce PAC.

Résultats attendus

- Outils de visualisation 3D via Unreal Engine et ArcGIS Online ;
- Registre d'utilisation des outils de visualisation 3D dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO prévue en 2025 ;
- Rapport de projet, incluant les résultats des comparaisons réalisées entre les analyses de commentaires faites pour 2017, 2020 et 2025 ;
- Diffusion des résultats à la TGIRT, dans une revue spécialisée et ailleurs.

Budget réservé au PADF 2023-2024 : 10 498,75 \$⁷

⁵ Le CIMMI est un centre collégial de transfert technologique (CCTT) spécialisé dans le développement de technologies en traitement d'images numériques, de système de réalité virtuelle et augmentée et d'applications Web et mobile. Il offre aux entreprises des services-conseils d'experts et les accompagne dans leur démarche d'innovation. (<https://cimmi.ca/>)

⁶ Le CERFO est également un CCTT qui a pour mandat d'offrir des services de recherche appliquée, d'accompagnement stratégique et de soutien, de transfert de connaissance et de formation à la communauté forestière. (<https://cerfo.qc.ca/>)

⁷ Le même montant est prévu pour 2024-2025, puis pour 2025-2026

5.3 Visites terrains et autres activités de communication

Une visite terrain d’une journée a eu lieu le 19 septembre 2023, dans le secteur des Appalaches. Le tableau 9 présente le nombre de participants à la visite terrain.

Tableau 9 – Participants à la visite terrain

	Participants	Absents
Délégués	6	9
Personnes-ressources	3	2
Invités	5	
Total	14	11

Le tableau 10 présente les 3 objectifs de la visite terrain, ainsi que l’évaluation de l’atteinte de ces objectifs selon les participants.

Tableau 10 – Objectifs de la visite terrain et évaluation de l’atteinte des objectifs

Objectifs / Évaluation de l’atteinte des objectifs	Tout à fait d’accord	D’accord	Plus ou moins en accord	Pas du tout d’accord
Visualiser et mieux comprendre la réalité des usines de transformation du bois <i>(via la visite de l’usine de St-Pamphile de Matériaux Blanchet)</i>	100 %			
Visualiser et mieux comprendre la réalité des travailleurs forestiers <i>(via la réalisation d’une placette d’inventaire avec des techniciens forestiers du MRNF)</i>	50 %	50 %		
Mettre en pratique certaines notions d’inventaire et mieux comprendre les données récoltées (classification MSCR, type écologique, surface terrière, diamètre des arbres, âge des arbres, données de régénération, etc.) <i>(via la réalisation d’une placette d’inventaire avec des techniciens forestiers du MRNF)</i>	50 %	50 %		

Selon le sondage d’évaluation de la visite, rempli par seulement deux participants, les trois objectifs ont été atteints.

Aucune autre activité de communication n’a été organisée en 2023-2024.

6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT

6.1 D'après les membres de la TGIRT

Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2023-2024

Lors du bilan de fin d'année, il a été demandé aux délégués de s'autoévaluer concernant les responsabilités qu'ils ont en tant que membres de la TGIRT. Le tableau 11 ci-dessous présente la moyenne des notes que les répondants se sont attribuées pour chacune des responsabilités que les délégués ont à la TGIRT. À titre de comparaison, les moyennes des notes que les répondants se sont attribuées pour l'année précédente sont indiquées dans la colonne de droite.

Tableau 11 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2023-2024

Responsabilités des délégués	Note sur 5 En 2023-2024 (moyenne pour 8 réponses)	Note sur 5 En 2022-2023 (moyenne pour 6 réponses)
Bien connaître la réalité et les enjeux régionaux	3,0	4,0
Bien connaître la réalité et les enjeux des personnes ou organismes que vous représentez	3,8	4,5
Communiquer les commentaires reçus des personnes ou organismes que vous représentez	3,5	4,2
Informar les personnes ou organismes que vous représentez des travaux de la TGIRT	3,6	4,2
Assurer la fluidité des travaux de la TGIRT	3,5	3,7
Participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement des rencontres	3,8	4,2
Moyenne	3,5	4,1

Taux de satisfaction des membres de la TGIRT

Le taux de satisfaction concernant le fonctionnement de la TGIRT a été systématiquement évalué à chaque rencontre en 2023-2024. Le tableau 12 présente le taux de satisfaction pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres. À titre de comparaison, les taux de satisfaction pour les 4 rencontres de l'année précédente sont indiqués dans la colonne de droite.

Tableau 12 – Taux de satisfaction des délégués en 2023-2024

Rencontres	8 juin 2023 (12 réponses)	7 septembre 2023 (11 réponses)	7 décembre 2023 (12 réponses)	15 février 2024 (7 réponses)	4 rencontres 2023-2024 (42 réponses)	4 rencontres 2022-2023 (42 réponses)
Partie A : Questions portant sur la qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres						
Pendant la rencontre d'aujourd'hui, j'ai pu participer aux échanges et m'exprimer librement.	92 %	93 %	94 %	95 %	93 %	90 %
La rencontre de la TGIRT a été conviviale.	78 %	85 %	89 %	90 %	85 %	87 %
Partie B : Questions portant sur l'information reçue						
Des réponses claires et transparentes ont été données par les personnes ressources lorsque des questions ont été soulevées pendant la rencontre.	82 %	85 %	81 %	95 %	85 %	84 %
L'information livrée dans les différentes présentations était facile à comprendre et correctement vulgarisée.	72 %	85 %	81 %	76 %	79 %	81 %
Partie C : Questions portant sur l'animation des rencontres						
L'animatrice a encouragé les discussions à la rencontre aujourd'hui.	81 %	94 %	97 %	90 %	90 %	90 %
L'animatrice a bien géré l'ordre du jour adopté en début de rencontre.	83 %	94 %	100 %	90 %	92 %	87 %
La réunion de la TGIRT a été interactive et intéressante.	78 %	85 %	86 %	81 %	83 %	83 %

Rencontres	8 juin 2023 (12 réponses)	7 septembre 2023 (11 réponses)	7 décembre 2023 (12 réponses)	15 février 2024 (7 réponses)	4 rencontres 2023-2024 (42 réponses)	4 rencontres 2022-2023 (42 réponses)
Partie D : Questions portant sur l'évaluation du processus en général						
Suite à la rencontre, quel est votre niveau de confiance vis-à-vis du processus sur sa capacité à influencer les PAFI ?	69 %	63 %	76 %	67 %	69 %	69 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la recherche de l'intérêt commun ?	78 %	79 %	79 %	90 %	80 %	80 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la recherche du consensus ?	73 %	70 %	82 %	94 %	78 %	79 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant l'efficience dans les moyens d'action ?	67 %	67 %	73 %	90 %	73 %	76 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la nécessité de résultat ?	64 %	70 %	73 %	81 %	71 %	72 %

Note au sujet du tableau 12 :

Les taux de satisfaction sont calculés en pondérant les réponses des délégués de la façon suivante :

- Tout à fait d'accord / élevé / très bien performé : 3 points
- D'accord / moyen / bien performé : 2 points
- Plus ou moins d'accord / faible / plus ou moins bien performé : 1 point
- Pas du tout d'accord / inexistant / mal performé : 0 point
- Pas d'opinion : pas comptabilisé

Constats découlant des sondages de satisfaction réalisés à la TGIRT

- D'après les réponses obtenues lors de l'autoévaluation des délégués, ces derniers considèrent qu'ils jouent relativement bien leur rôle au sein de la TGIRT. Quelques-uns soulignent qu'ils devraient s'impliquer davantage pour mieux jouer leur rôle de délégué ;
- Selon les réponses recueillies dans le sondage récurrent, le fonctionnement des rencontres semble satisfaisant pour les délégués (questions des parties A, B et C). Toutefois, les délégués semblent peu confiants sur la capacité du processus à influencer les PAFI, encore en 2023-2024. La performance de la TGIRT vis-à-vis des principes fondamentaux – recherche de l'intérêt commun, recherche du consensus, efficience dans les moyens d'action et nécessité de résultat – semble toujours plutôt limitée selon les délégués ;
- La plupart des membres de la TGIRT ont apprécié :
 - Les activités de transfert de connaissances, comme les présentations sur le nerprun, le calcul de possibilité forestière, la TBE, la visite en usine et sur le terrain, etc.
 - Les activités brise-glace en début de rencontre, pour apprendre à se connaître
 - Les discussions en plus petits groupes lors des ateliers
 - Les activités permettant de mieux comprendre les préoccupations et intérêts des autres membres de la TGIRT, notamment l'élaboration d'une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches ;
- Certains membres de la TGIRT ont l'impression que :
 - Quelques groupes d'intérêt sont trop centrés sur leurs besoins, ce qui complique l'harmonisation des usages ;
 - Que les discussions visent trop à trouver les façons de faire le moins d'aménagement forestier possible, plutôt que de trouver les façons de faire de l'aménagement forestier afin de rencontrer le mieux possible les objectifs de tous et chacun ;
 - Qu'il est difficile de maintenir les comités de travail dans l'action afin qu'ils puissent concrétiser leurs objectifs.

Recommandations sur les actions à mettre en œuvre, résultant des constats précédents

En réponse aux constats précédents, l'organisme responsable recommande :

- D'impliquer davantage les membres de la TGIRT dans le contenu des rencontres, en leur demandant de présenter eux-mêmes certains points d'information ou d'initier des activités de transfert de connaissance, et en annonçant à l'avance le contenu des ateliers participatifs pour que les membres aient le temps de mieux se préparer ;
- Pour améliorer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière :
 - De continuer à offrir des opportunités de formations aux membres de la TGIRT afin qu'ils puissent bien comprendre le processus de GIRT et les façons de contribuer à la planification forestière
 - De mettre en évidence *a priori* la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière
 - De mettre en évidence *a posteriori* la façon dont les travaux de la TGIRT ont influencé la planification forestière (lors de la rédaction et présentation du rapport annuel de la TGIRT)
 - De mesurer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT suite à la présentation du rapport annuel de la TGIRT ;
- De continuer à préciser les enjeux et les mandats des comités de travail pour que l'atteinte d'objectifs concrets soit plus facile et fréquente.

6.2 D'après l'organisme responsable

Constats de l'organisme responsable concernant le respect des règles de fonctionnement de la TGIRT

- Les règles de fonctionnement de la TGIRT ont été bien respectées de façon générale en 2023-2024 ;
- La mise à jour du document des *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches*, adoptée en 2023-2024, a permis de faire les ajustements nécessaires pour tenir compte de la réalité actuelle de la TGIRT, et d'apporter les précisions nécessaires dans les articles qui laissaient place à des interprétations diverses.

Autres constats de l'organisme responsable

- Il existe une certaine stabilité dans la composition de la TGIRT, d'année en année. Le taux de participation des délégués est également bon. Ces deux conditions sont favorables au bon fonctionnement général de la TGIRT ;
- Définir des objectifs sur une base annuelle était une bonne idée, orientant les efforts à mettre dans les travaux de la TGIRT. Après cette première expérience, il est toutefois évident qu'il est nécessaire de revoir la façon de formuler les objectifs afin d'obtenir un bilan plus positif ;
- Il est difficile de forcer l'amélioration de la confiance des membres de la TGIRT. Il serait probablement plus facile de démontrer factuellement l'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière, ce qui pourrait éventuellement améliorer leur sentiment d'influence ;
- Le taux de participation des membres de la TGIRT est limité lors des visites terrains.

Recommandations découlant des constats de l'organisme responsable

En réponse aux constats de l'organisme responsable, celui-ci recommande :

- De continuer à développer des ateliers participatifs et des activités de transfert de connaissances qui favorisent l'intérêt des membres de la TGIRT et qui permettent de maintenir un bon taux de participation ;
- De définir des objectifs annuels qui soient spécifiques, mesurables et réalistes afin que le bilan de l'atteinte des objectifs soit plus positif à la fin de l'année 2024-2025 ;
- Pour améliorer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière :
 - De continuer à offrir des opportunités de formations aux membres de la TGIRT afin qu'ils puissent bien comprendre le processus de GIRT et les façons de contribuer à la planification forestière
 - De mettre en évidence *a priori* la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière
 - De mettre en évidence *a posteriori* la façon dont les travaux de la TGIRT ont influencé la planification forestière (lors de la rédaction et présentation du rapport annuel de la TGIRT)
 - De mesurer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT suite à la présentation du rapport annuel de la TGIRT ;
- De laisser les membres de la TGIRT initier l'organisation de visites terrains selon leurs besoins, plutôt que de leur proposer des visites terrains selon ce que le comité de coordination pense intéressant pour les membres de la TGIRT (approche « bottom up » plutôt que « top down »).

Conclusion

Le PAFIT 2023-2028 entrant en vigueur au début de l'année 2023-2024. La TGIRT entamait donc un nouveau cycle de 5 ans afin d'alimenter le PAFIT 2028-2033. La première année de ce cycle sert bien souvent à faire le bilan de ce qui a été réalisé et à orienter les actions futures de la TGIRT, comme cela a été fait lors des ateliers portant sur l'influence de la TGIRT sur le contenu des PAFI, sur la priorisation des enjeux pour la TGIRT et sur la définition d'objectifs annuels.

En 2024-2025 viendra la période d'acquisition de connaissances, de discussion, de réflexion et de travail de fond, permettant à la TGIRT de prendre position et de formuler des recommandations au MRNF dans les prochaines années.

Bien que les discussions et réflexions en vue de formuler des recommandations pour les PAFI seront prioritaires en 2024-2025, il ne faudra pas négliger les activités visant à améliorer les connaissances des membres de la TGIRT et à favoriser un climat de confiance et de collaboration. Ces activités sont essentielles pour permettre aux membres de la TGIRT de participer pleinement aux travaux, de façon constructive ; ce sont les fondements sur lesquels il est ensuite possible d'ériger la structure d'un aménagement forestier de mieux en mieux intégré.

Acronymes

BFEC :	Bureau du Forestier en chef
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de mise en marché des bois
CPF :	Calcul de possibilité forestière
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
DGFo :	Direction de la gestion des forêts (direction du MRNF)
DGSC :	Direction générale du secteur central (direction du MRNF)
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LADTF :	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ancien nom du MRNF)
MHU :	Mesure d'harmonisation des usages
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
OBV :	Organisme de bassin versant
OLA :	Objectif local d'aménagement
PAC :	Projet d'acquisition de connaissances
PADF :	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFIO :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAN(A) :	Programmation annuelle des interventions forestières (autorisée)
PRAU :	Permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA :	Unité d'aménagement

Glossaire

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et de représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégateur désigné

MRC à qui le ministre des Ressources naturelles et des Forêts confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC déléguée désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le MRNF ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'un groupe d'intérêt, pour représenter les utilisateurs de son groupe aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MRNF, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MRNF en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MRNF afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT

Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2023-2024

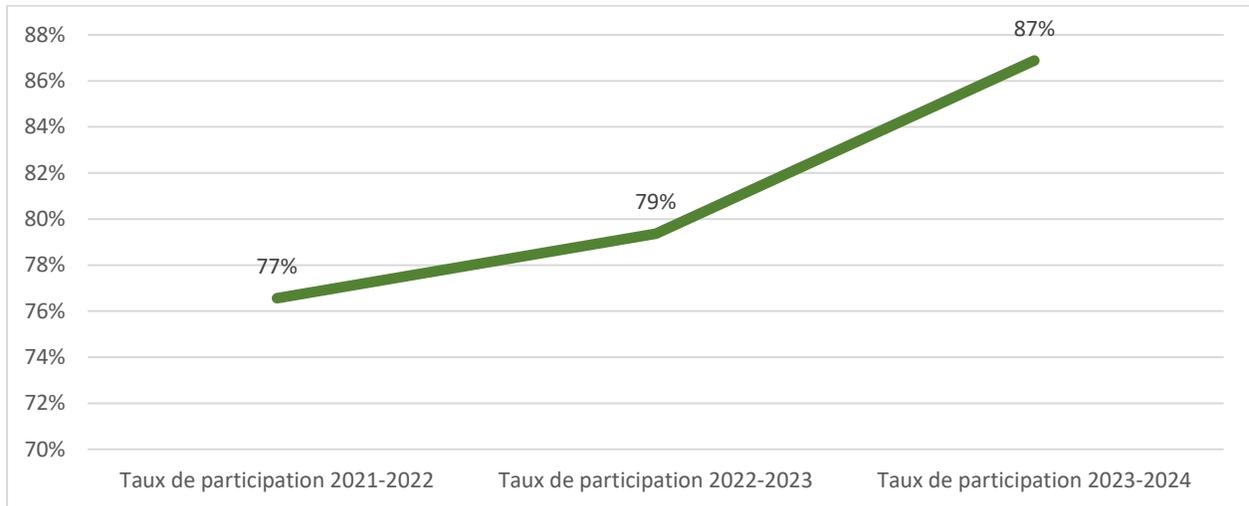
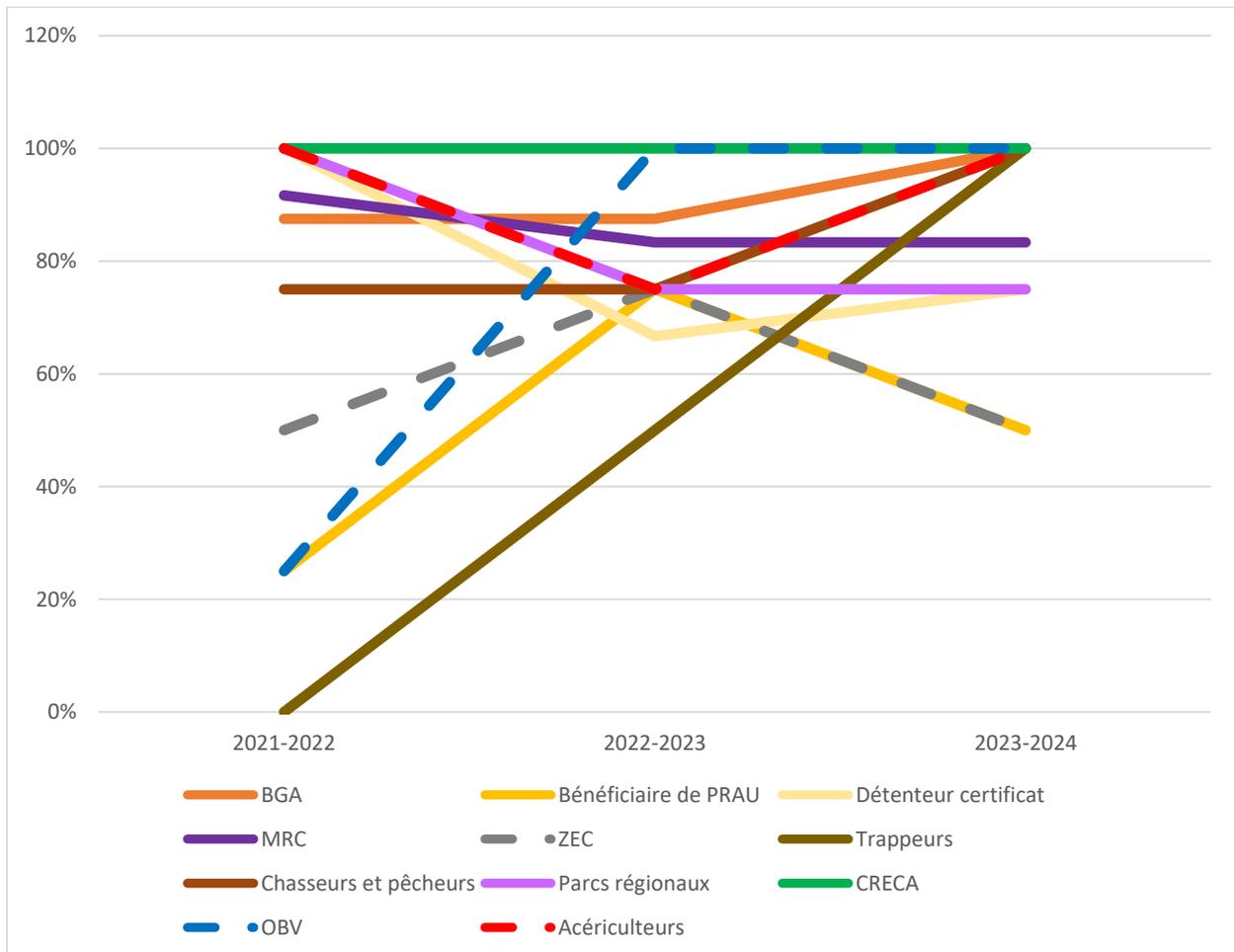


Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2023-2024



Annexe B – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un patrimoine collectif géré de façon à assurer la pérennité des différentes ressources et fonctions. La considération des divers intérêts et l'optimisation des usages y sont faits dans une volonté de maximiser la valeur écologique, sociale et économique créée pour et par les collectivités.

Un patrimoine collectif pour les générations actuelles et à venir

La forêt publique de Chaudière-Appalaches appartient à tous, aux générations présentes comme à celles futures. Il est de la responsabilité de chacun de participer à la gestion, la préservation et la mise en valeur de cet héritage naturel de façon à ce que tous en bénéficient aujourd'hui et demain encore.

Une gestion durable des ressources forestières pour un maintien des fonctions de la forêt

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée selon des principes de durabilité afin d'assurer une disponibilité continue des ressources dans le temps. Les pratiques responsables permettent aux écosystèmes d'atteindre un équilibre dynamique favorisant leur résistance, leur résilience ou leur transition dans un contexte de changements globaux.

Une considération des divers intérêts

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un lieu où se concentrent de nombreux intérêts, autant de par sa proximité avec les communautés et les entreprises, qu'en raison de la diversité des milieux naturels, des habitats et des espèces qu'on y trouve. En conséquence, les décisions relatives à sa gestion sont élaborées dans un esprit de dialogue, en tenant compte des perspectives variées des différents acteurs impliqués.

Une optimisation des usages

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un espace qui offre une multitude d'usages possibles. Les choix relatifs à sa gestion, sa préservation et sa mise en valeur sont faits de façon à tendre vers la combinaison et la configuration des usages qui permettront un résultat optimal en termes de retombées écologiques, sociales et économiques.

Une maximisation de la valeur écologique, sociale et économique

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est une source de richesse pour les communautés. Si les retombées économiques qui en découlent sont indéniables, la valeur créée va au-delà des aspects monétaires ; la maximisation des bénéfices inclut donc tout le spectre des services que l'on retire de la forêt, allant de la captation du carbone à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en passant par l'approvisionnement en matières premières renouvelables, qu'elles soient ligneuses ou non.

Un processus pour et par les collectivités

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée, préservée et mise en valeur pour et par les gens. Des mécanismes de concertation, de consultation et de participation citoyenne sont mis en place pour favoriser la prise de décision collective, dans le but de maximiser les bénéfices et d'assurer un avenir prospère et durable pour tous les utilisateurs de la forêt.